



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

No. FDS : 124416

V001.0

Ponal Lackleim ProfiLeimer

Révision: 04.04.2018

Date d'impression: 18.11.2021

Remplace la version du: -

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Ponal Lackleim ProfiLeimer

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colles à bois

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

**Mention de danger:**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

<b>Informations supplémentaires</b>	Contient un (des) produit(s) de protection: Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT). Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseil de prudence:</b>	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Conseil de prudence: Prévention</b>	P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Conseil de prudence: Élimination</b>	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Description chimique générale:

Colle à base aqueuse

#### Substances de base pour préparations:

Polyuréthane

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Methyloxirane polymerise avec l'oxirane, ether monobutylique 9038-95-3		1- < 5 %	Eye Irrit. 2 H319
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	203-542-8 01-2119492298-24	0,1- < 1 %	Acute Tox. 3; Inhalation H331 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Corr. 1B H314
Triéthylamine 121-44-8	204-469-4 01-2119475467-26	0,1- < 1 %	Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Acute Tox. 3; Inhalation H331 Flam. Liq. 2 H225 Skin Corr. 1A H314 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 STOT SE 3 H335
2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	420-590-7	0,025- < 0,25 %	Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Skin Corr. 1B H314 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 10
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9		0,0001- < 0,0015 % ( 1 ppm- < 15 ppm)	Acute Tox. 2 H330 Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 2 H310 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 100 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 10

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Il n'y a pas de données.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Craint le gel

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker à l'abri du gel.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colles à bois

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour  
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
triéthylamine 121-44-8 [TRIÉTHYLAMINE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECLTV
triéthylamine 121-44-8 [TRIÉTHYLAMINE]	2	8,4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
triéthylamine 121-44-8 [TRIÉTHYLAMINE]	3	12,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
triéthylamine 121-44-8 [TRIÉTHYLAMINE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
triéthylamine 121-44-8 [TRIÉTHYLAMINE]	1	4,2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
triéthylamine 121-44-8 [TRIÉTHYLAMINE]	3	12,6	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environnemental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Eau douce		0,0661 mg/l				
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Eau salée		0,00661 mg/l				
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Eau (libérée par intermittence)		0,0661 mg/l				
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Sédiments (eau douce)				0,0529 mg/kg		
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Sol				0,0177 mg/kg		
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
Triéthylamine 121-44-8	Eau douce		0,064 mg/l				
Triéthylamine 121-44-8	Eau salée		0,0064 mg/l				
Triéthylamine 121-44-8	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
Triéthylamine 121-44-8	Sédiments (eau douce)				0,1992 mg/kg		
Triéthylamine 121-44-8	Sol				2,361 mg/kg		
Triéthylamine 121-44-8	Eau (libérée par intermittence)		0,064 mg/l				

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,04 mg/kg	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		7,4 mg/m <sup>3</sup>	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,2 mg/m <sup>3</sup>	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		22 mg/m <sup>3</sup>	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5 mg/kg	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		7,4 mg/m <sup>3</sup>	
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		22 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthylamine 121-44-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		12,6 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthylamine 121-44-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		12,6 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthylamine 121-44-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,4 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthylamine 121-44-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		8,4 mg/m <sup>3</sup>	
Triéthylamine 121-44-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		12,1 mg/kg	

**Indice Biologique d'Exposition:**  
aucun(e)**8.2. Contrôles de l'exposition:**

## Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

## Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. épaisseur > 0,4 mm

temps de pénétration > 30 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

## Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	dispersion liquide blanc
Odeur	spécifique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	8 - 9,5
(20 °C (68 °F))	
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	1,03 g/cm <sup>3</sup>
(20 °C (68 °F))	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	entièrement miscible
(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	4.500 - 20.000 mpa.s
(Brookfield; Appareil: RVT; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 20 min <sup>-1</sup> ; Broche N°: 5)	
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable
Valeur du corps solide	48,5 %

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité



**10.4. Conditions à éviter**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun connu

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	LD50	1.182,7 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Triéthylamine 121-44-8	LD50	730 mg/kg	rat	BASF Test
2-n-butyl- benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	53 mg/kg	rat	non spécifié

**Toxicité dermale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	LD50	1.219 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Triéthylamine 121-44-8	LD50	580 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
2-n-butyl- benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	87,12 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

**Toxicité inhalative aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	6,1 mg/l	vapeur			Jugement d'experts
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	LC50	1641 ppm	vapeur	4 Jours	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Triéthylamine 121-44-8	LC50	7,1 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LC50	0,171 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Triéthylamine 121-44-8	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2-n-butyl- benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	Corrosif	4 h		non spécifié
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Corrosif			non spécifié

**Lésions oculaires graves/irritation oculair:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	fortement irritant		lapins	non spécifié
Triéthylamine 121-44-8	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	douteuse		souris	non spécifié
2-n-butyl- benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	sensibilisant			non spécifié
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Sensibilisant		cochon d'Inde	non spécifié

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
Triéthylamine 121-44-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Triéthylamine 121-44-8	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		Sister Chromatid Exchange Assay

**Cancérogénicité**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
2-n-butyl- benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	NOAEL P 600 ppm NOAEL F1 1700 ppm	Two generation study	oral : alimentation	rat	non spécifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	NOAEL 0,18	oral : alimentation	90 days daily	rat	non spécifié
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	NOAEL 24 mg/l	Inhalation	13 weeks 6 h/d, 5 d/w	rat	non spécifié
2-n-butyl- benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	NOAEL 15 mg/kg		90 d daily	rat	non spécifié

**Danger par aspiration:**

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Methyloxirane polymerise avec l'oxirane, ether monobutyle 9038-95-3	LC50	> 1.000 mg/l	96 h	non spécifié	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	LC50	81 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Triéthylamine 121-44-8	LC50	43,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-n-butyl-benzo[d]isothiazol- 3-one 4299-07-4	LC50	0,15 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LC50	0,22 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,098 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

#### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	EC50	98,77 mg/l	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
Triéthylamine 121-44-8	EC50	200 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-n-butyl-benzo[d]isothiazol- 3-one 4299-07-4	EC50	0,093 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,0036 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

#### Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	EC50	35 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Triéthylamine 121-44-8	EC50	> 1 mg/l	96 h	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	ErC50	0,45 mg/l	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,0052 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,00064 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

### Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	EC10	> 8.000 mg/l	16 h		not specified
Triéthylamine 121-44-8	EC10	71 mg/l	17 h		DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC20	0,97 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0		aérobie	> 90 %	13 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Triéthylamine 121-44-8	facilement biodégradable	aérobie	96 %	21 Jours	ISO 7827 (Evaluation in an Aqueous Medium of the "Ultimate" Aerobic Biodegradability of Organic Compounds Method by Analysis of Dissolved Organic Carbon (DOC))
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	biodégradable de façon inhérente	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	3,6			Calcul	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	-0,55	23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol/ water), Shake Flask Method)
Triéthylamine 121-44-8	1,45		non spécifié
2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one 4299-07-4	2,86		non spécifié
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	-0,71 - 0,75	20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol/ water), HPLC Method)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
2-diméthylaminoéthanol 108-01-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Triéthylamine 121-44-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

080409

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	36 65 49 49bis
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).



**RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**